

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 11-2017
sollicitant un crédit complémentaire de CHF 118'800.- au budget de fonctionnement de
l'exercice 2017 (compte 351.3141.02) destiné à des travaux de réfection urgente de
l'étanchéité de 3 des 6 toitures plates du bâtiment de la Grande Salle.

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 7.9.2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 11-2017 s'est réunie à
l'Administration de Prilly, le 5.9.2017, de 19 h à 20 .h, dans la composition suivante :

Jean Marie Abomo Samba (PLR)
Jean-Claude Bi-Bandenda (PS) Président
Fabien Deillon (UDC) Rapporteur
Charli Oberson (PLR)
Olivier Pilet (PS)
Elia Pochon (PLR)
Jean-François Staub (ECO)

La Municipalité est représentée par Monsieur Maurizio Mattia.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. le Municipal Maurizio Mattia rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments
suivants :

Une vue en plan du bâtiment est présentée dans le préavis. Sont concernées par les travaux
à entreprendre uniquement les surfaces 1, 4 et 5. Les surfaces 3, 4 et les pans de tuiles sont
eux en ordre.

En 2016 et en 2017, lors de fortes pluies on a constaté des infiltrations d'eau importantes. Le
tableau électrique a dû être protégé par une bâche afin de ne pas mettre en péril le
spectacle qu'accueillait la grande salle.

L'entreprise avec laquelle notre commune a un contrat d'entretien est intervenue dans
l'urgence pour prendre les mesures de sauvegarde utiles. Un contrôle effectué a mis en
évidence que malheureusement l'étanchéité de ces surfaces est en bout de course. Elle est
âgée de plusieurs décennies.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 11-2017
sollicitant un crédit complémentaire de CHF 118'800.- au budget de fonctionnement de
l'exercice 2017 (compte 351.3141.02) destiné à des travaux de réfection urgente de
l'étanchéité de 3 des 6 toitures plates du bâtiment de la Grande Salle.

La municipalité souhaite faire ces travaux rapidement, idéalement cette année encore. Il faut assurer aux usagers de la grande salle de ne pas avoir de mauvaises surprises durant les manifestations qui ont lieu.

Le montant demandé de CHF 118'000.- TTC correspond à l'offre déjà reçue de l'entreprise prestataire du contrat d'entretien. Plusieurs autres offres ont été demandées. Le choix sera fait ultérieurement, mais en tout cas pas pour un montant supérieur. Le Municipal le garanti.

Les travaux annexes à l'étanchéité, soit, la ferblanterie à adapter, les échafaudages nécessaires à la sécurité des intervenants, la mise aux normes anti-chutes, etc sont compris dans le projet.

Le préavis 9-2015 n'est pas achevé. Il faut encore réaliser la ventilation. Ces travaux seront probablement engagés en 2018. Il n'y a pas d'interdépendance avec l'étanchéité.

La nouvelle étanchéité bénéficiera de la garantie légale. Il n'y a pas de panneaux solaires prévus.

Les autres offres demandées ne porteront pas sur d'autres moyens d'étanchéisation. Elles seront ainsi comparables. S'il y avait des matériaux différents proposés, la comparaison des offres ne serait plus véritablement possible. Comme ce sont des petites surfaces, il faut s'en tenir aux mêmes matériaux.

Il est bien question d'un crédit complémentaire au budget 2017 de la commune.

L'état général du bâtiment est correct. Il nécessitera des travaux dans le futur car le bâtiment est destiné à durer. Il faut s'attendre à voir d'autres préavis, par exemple pour le parquet et la scène. L'agenda dépendra des moyens financiers et des ressources de la Commune.

Et enfin, le bâtiment n'est probablement pas classé par les monuments et sites. Ce qui n'aurait de toute façon pas d'influence sur les parquets et la scène.

Après cette discussion, M. le Président remercie Monsieur le Municipal quitte la salle.

3. Délibérations et amendements

Les commissaires sont unanimes sur les remarques suivantes

Les commissaires sont très en accord entre eux.

L'annonce faite par le Municipal lors du Conseil Communal annonçant que les travaux qui font l'objet de ce préavis a été très appréciée.

La commission est très satisfaite que le montant du préavis de CHF 118'000.- puisse être garanti et qu'il y ait eu un appel d'offre à plusieurs entreprises.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 11-2017
sollicitant un crédit complémentaire de CHF 118'800.- au budget de fonctionnement de
l'exercice 2017 (compte 351.3141.02) destiné à des travaux de réfection urgente de
l'étanchéité de 3 des 6 toitures plates du bâtiment de la Grande Salle.

La commission est aussi d'avis que les travaux envisagés soient les bons. La toiture en tuiles ne nécessite pas d'intervention (selon le Municipal).

Il est regrettable que l'on doive intervenir dans l'urgence. Il y avait déjà eu des infiltrations en 2016. Ce constat aurait pu éveiller l'attention pour entreprendre les réparations avant les infiltrations de 2017. On sait maintenant que des travaux intérieurs devront être réalisés, évitons d'attendre qu'ils soient urgents.

Un commissaire est d'avis qu'une planification annuelle des travaux à effectuer à la grande salle permettrait d'éviter des situations d'urgence.

Il n'y a aucune proposition d'amendement.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle propose au Conseil Communal d'accepter le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 20h.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 11-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 118'800.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2017 pour le compte 351.3141.02 «Entretien des bâtiments - Grande Salle».

Au nom de la commission :

Jean-Claude Bi-Bandenda, Président

Fabien Deillon rapporteur